

OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Ce chapitre est consacré à l'examen de l'évolution de la situation des opérateurs de télécommunications dans le monde. Pour éviter les répétitions, il ne reprend que brièvement les éléments abordés dans les chapitres précédents. Il débute par une présentation de la dynamique des opérateurs européens, puis passe en revue les situations nationales les plus significatives.

L'Europe

Michel Berne

2004 est une année relativement calme pour les opérateurs européens : faible actualité réglementaire, peu de grandes manœuvres – tout le monde est occupé par le lancement des nouveaux services. Le changement de Commission n'a pas amené de bouleversement de politique. Viviane Reding (Luxembourg) a pris la charge de la société de l'information et des médias à la place du Finlandais Erkki Liikanen ; à la concurrence, la Néerlandaise Neelie Kroes a remplacé l'Italien Mario Monti. Nous aborderons ici les modifications de périmètre des principaux opérateurs et la poursuite des privatisations.

Recentrage

Tous les opérateurs historiques européens ont longtemps hésité sur les relations à établir avec leurs grandes divisions fixe, mobile et internet. On se souvient que la tendance avait été de créer des filiales spécialisées et de les introduire en bourse pour les financer plus facilement et mieux gérer les dettes colossales accumulées. BT était même allé jusqu'à se séparer de sa branche mobile, devenue mm02. En 2004, le choix inverse a été fait par plusieurs grands opérateurs de réintégrer ces activités à la maison-mère. L'idée est de mieux contrôler des activités en croissance et d'en profiter pleinement sur le plan financier, quitte à se délester de toutes les activités plus périphériques.

Ainsi, France Télécom avait procédé à une offre publique d'échange (OPE) sur Orange en 2003. En 2004, Wanadoo, la branche internet de l'opérateur public a été à son tour entièrement rachetée. Le prix de rachat était de moins de 9 € par action, contre 19 € lors de l'introduction en bourse en 2001, ce qui illustre les désillusions boursières dans le secteur ! D'ailleurs l'Adam, association française de défense des actionnaires

minoritaires, a porté plainte dans le cas du rachat d'Orange (à l'époque, la décote entre les fonds apportés par la bourse lors de l'introduction et la valeur lors du retrait obligatoire avait atteint 11 milliards d'euros, mais l'Adam a été déboutée en appel en 2004). Début 2005, France Télécom a aussi décidé d'absorber Equant, sa filiale consacrée aux télécommunications d'entreprises internationales.

En revanche, France Télécom a fait la manœuvre inverse dans le cas de l'éditeur d'annuaires PagesJaunes qui a été introduit en bourse à l'été 2004. L'opérateur a vendu 32 % du capital et récolté 1,3 milliards d'euros.

Signalons la vente de France Télécom Câble dans le cadre de la restructuration du secteur (voir les détails dans le chapitre consacré aux médias). Par ailleurs, France Télécom a cédé plusieurs autres participations : 36 % de TdF, 3,3 % de STMicroelectronics, 100 % d'Orange Danemark et diverses autres activités à l'international...

La même démarche d'intégration a été suivie par Telecom Italia qui a décidé d'intégrer sa filiale mobile TIM, comme nous l'expliquons dans la section de ce chapitre consacrée à l'Europe du Sud.

De même, BT a acheté en novembre 2004 Infonet, opérateur américain de données pour 865 millions de dollars. BT a toujours tenté de mettre sur pied une offre globale pour les entreprises mais a échoué plusieurs fois (comme avec AT&T en 2001). BT a également racheté les parts de ses partenaires dans l'opérateur italien Albacom pour 116 millions d'euros. BT se trouve en quelque sorte à la croisée des chemins. Le régulateur, l'Ofcom, lui mène la vie dure et a même envisagé en avril 2004 d'exiger une scission de la société en deux parties (marchés de gros / marchés de détail) pour forcer BT à traiter de manière équitable ses concurrents. L'opérateur mise sur le développement du haut débit, mais il ne peut s'aligner sur les prix de ses concurrents pour des raisons réglementaires. BT a annoncé un plan ambitieux de déploiement de capacité et lancé en juin 2004 le bouquet de services innovants Communicator avec Yahoo! Pierre Danon, directeur général de BT Retail, qui a mis en place cette stratégie et voulait même profiter du dégroupage des lignes de BT, a annoncé en novembre 2004 son départ de BT pour entrer à l'état-major de Capgemini.

Pour sa part, Deutsche Telekom, qui a renoué avec les profits, a lancé le rachat de sa filiale internet T-Online pour les mêmes raisons que chez les autres opérateurs. Les actionnaires de T-Online ont violemment protesté contre la décote des titres qu'ils devront subir – un contentieux en plus de celui qui porte sur la surévaluation des actifs immobiliers de Deutsche Telekom lors d'une introduction en bourse d'actions de l'opérateur en 2000. Le procès géant de cette dernière affaire s'est ouvert à Francfort en

novembre 2004 : 15 000 plaignants, 630 avocats, 100 millions d'euros de dommages demandés. Pour en finir avec les affaires judiciaires, il y a eu relaxe générale dans le procès Mannesman où les dirigeants du groupe et de la Deutsche Bank étaient soupçonnés d'avoir indûment profité de la vente de l'opérateur à Vodafone.

Enfin, au chapitre des opérations non abouties, signalons :

- le néerlandais KPN a envisagé, puis renoncé à prendre le contrôle de l'opérateur mobile mm02 (mars)
- Swisscom a échoué à prendre le contrôle de Telekom Austria (août).

Privatisations

Par ailleurs la privatisation des opérateurs historiques se poursuit avec plusieurs événements majeurs en 2004 : introduction en bourse de Belgacom et Eircom ainsi qu'une étape décisive dans la privatisation de France Télécom. Belgacom est une société en bonne santé, mais comme tous les opérateurs des « petits » pays européens, ses perspectives de croissance sont limitées. Plusieurs tentatives d'alliance avaient échoué (Cegetel, KPN) dans les dernières années. Le gouvernement belge avait fait entrer à son capital plusieurs partenaires stratégiques : SBC, Singtel et TDC. Leur retrait (et celui d'autres partenaires financiers très minoritaires comme Dexia) imposait d'introduire en bourse l'opérateur belge. Ce qui a été fait avec succès en mars 2004 avec la vente de 40 % du capital. La valorisation boursière atteint 9 milliards d'euros environ. L'Etat garde la majorité avec 51,6 % des parts mais son intention est de descendre à 50 % plus une action.

L'introduction en bourse d'Eircom, opérateur historique irlandais a bénéficié d'un succès d'estime. L'action Eircom avait déjà été cotée de 1998 à 2003 avant le rachat de la compagnie par un consortium réunissant Soros, O'Reilly et Goldman Sachs. La compagnie a été évaluée à plus d'1,1 milliards d'euros.

Enfin, en Autriche l'organisme public OIAG qui possède un peu moins de la moitié du capital de Telekom Austria a annoncé son intention de vendre ses parts, mais aucun calendrier n'a été fixé.

Signalons aussi que Deutsche Telekom et France Télécom ont renoué des partenariats (d'abord dans le domaine de la R&D) après leur grande brouille, datant de 1999. De plus, Orange (France Télécom), T-Mobile (Deutsche Telekom), TIM (Telecom Italia) et Telefonica Moviles ont créé une alliance pour améliorer leur service international, FreeMove.

Le cas de l'Allemagne et de la France est un peu différent, avec de grands opérateurs qui ont, en gros, les moyens de poursuivre des stratégies ambitieuses. Il s'agit plutôt pour les Etats de réaliser des plus-values financières sur les actions

respectivement détenues dans Deutsche Telekom et France Télécom. Ainsi, en octobre 2004, 6,3 % du capital de Deutsche Telekom ont été cédés pour un montant de 4,4 milliards d'euros.

En France, après le vote en 2003 de la loi permettant la privatisation complète de France Télécom, le gouvernement a attendu la bonne occasion. En septembre 2004, 10,85 % du capital ont été cédés pour 5,1 milliards d'euros et la part détenue par l'Etat est descendue à 42,25 %. Au passage, le groupe se donne la possibilité d'attribuer des stock-options à son personnel, même fonctionnaire, et, fait son entrée à l'Association française des Entreprises Privées (Afepe). France Télécom était déjà membre du Medef. Les protestations syndicales sont limitées.

Pratiques anti-concurrentielles dans les télécommunications

L'association des opérateurs américains CompTel/Ascent a listé en décembre 2004 les pays ayant les plus importantes pratiques anti-concurrentielles dans le monde. Cette liste ne décrit naturellement que la situation vue par les entreprises américaines. Les 12 principaux « contrevenants » aux accords de l'OMC, comprennent la France, l'Allemagne, la Suisse, le Japon, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud...

Concernant la France, Comptel/Ascent regrette le manque d'indépendance de l'ART, dû au partage du pouvoir réglementaire avec le ministère des Finances ainsi que le niveau élevé des tarifs de dégroupage. En Allemagne, l'association déplore une aggravation de la situation concurrentielle à la suite du vote du « paquet télécom ».

L'Inde impose des obligations discriminatoires pesant sur les opérateurs internationaux ; la Chine n'a toujours pas voté de loi-cadre sur les télécommunications... Seule l'Afrique du Sud a fait des progrès jugés exceptionnels en matière de concurrence.

Toutefois, la seule dispute d'importance qui a été traitée en 2004 dans le secteur par l'OMC portait sur la plainte des Etats-Unis au sujet de la réglementation des services longue distance et internationaux au Mexique.

<http://www.comptelascent.org>

<http://www.wto.org>

France : Les avancées de la concurrence

Michel Berne

2004 est une année importante en France : nouveau cadre réglementaire, privatisation de France Télécom. Le changement de ministre délégué à l'Industrie (Patrick Devedjian remplaçant au printemps 2004 Nicole Fontaine) s'est traduit par une approche beaucoup plus interventionniste du Gouvernement dans les problèmes du secteur. L'actualité en France était aussi focalisée sur l'introduction des nouveaux services que nous avons décrits au chapitre précédent : ADSL haut débit et 3^{ème} génération mobile.

Avec beaucoup de retard, et après d'âpres discussions, la loi transposant le « paquet télécom » européen en droit français a été signée le 9 juillet 2004. Les parlementaires, qui devaient se faire une opinion face à de multiples clameurs d'opérateurs aux intérêts divergents, des pouvoirs publics et des consommateurs ont eu du mal à définir une ligne claire.

Comme cela lui est demandé par le nouveau cadre réglementaire, l'ART a entamé l'examen des 18 marchés pertinents des télécommunications. Elle n'a rendu ses conclusions que pour un seul qui a donc suivi tout le parcours procédural. Il s'agit du « marché de terminaison d'appel vocal sur les réseaux mobiles individuels » : l'ART a procédé au printemps à une consultation publique pour recueillir les avis des acteurs du marché ; en juin, la plupart des réponses étaient publiées par l'ART. Puis l'analyse de l'ART a été transmise au Conseil de la concurrence fin juin. Après validation par le Conseil en octobre 2004, les projets de décisions correspondants ont été notifiés à la Commission européenne début novembre. Cinq jours plus tard la Commission donnait son avis (positif). Le 1^{er} décembre paraissait un décret permettant à l'ART d'agir et le 10 décembre l'ART adoptait les décisions, pour application début 2005. Les décisions elles-mêmes sont commentées dans le paragraphe suivant concernant les mobiles.

L'analyse des marchés pertinents

Le nouveau cadre européen impose aux régulateurs nationaux une analyse détaillée des marchés. L'ART a donc défini 18 marchés « pertinents » dans le fixe, le mobile, le haut-débit, les liaisons louées et la télédiffusion. Presque tous ont été dédoublés pour distinguer les marchés de gros et de détail. La téléphonie fixe compte ainsi 10 marchés.

Principaux points en discussion au Parlement

(« paquet télécom », Loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN), loi de finances)

Le fait que plusieurs lois importantes aient été votées en 2004 a introduit des interférences entre leurs discussions et avec les textes votés précédemment. Voici quelques points saillants de ces discussions parlementaires :

- Pouvoirs de l'ART : La LCEN avait maintenu le contrôle a priori des tarifs de France Télécom seulement sur les services de base couverts par le service universel. Le paquet télécom a instauré un contrôle allégé des tarifs des services « technologiquement innovants » comme l'ADSL, qui avait donc été supprimé par la LCEN. Sans surprise, France Télécom se réjouit de voir réduire le contrôle de ses tarifs. Les autres opérateurs et les associations de consommateurs protestent, la Commission européenne s'inquiète.
- Liberté de parole de l'ART. Les députés voulaient imposer une « obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les procédures conduites devant ou par l'ART », lui interdisant de prendre une position publique sur toutes les questions chaudes. Proposition rejetée.
- Facturation à la seconde : l'Assemblée nationale avait fait adopter un amendement qui obligeait les opérateurs à décompter les temps de communication à la seconde dans la LCEN. La ministre de l'Industrie Nicole Fontaine penchait, elle, pour une facturation à la seconde des cartes mobiles prépayées. Non retenu dans le texte définitif du paquet télécoms, où ce principe de facturation devient simplement optionnel.
- Inscription à l'annuaire des numéros mobiles : passage du *opt-out* (inscription automatique sauf refus) au *opt-in* (inscription sur demande). Modifie le décret de 2003 sur la mise en place de l'annuaire universel.
- Réseaux et services locaux de télécommunications : la LCEN, dans son article 50, crée un article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales réglementant ces réseaux. En particulier, les collectivités ne peuvent à la fois exploiter un réseau et attribuer des droits de passage. Elles peuvent fournir des services de communication électronique aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance d'initiatives privées.
- Régulation postale (loi en discussion fin 2004) : l'ART va accueillir un 6^{ème} membre pour pouvoir prendre en compte la régulation postale.

Le Conseil d'Etat a aussi demandé à l'ART d'entamer le processus qui doit faire disparaître le numéro « 12 », utilisé par le service de renseignements téléphoniques de France Télécom. En effet, l'opérateur historique jouit de ce numéro court, contrairement à ses nouveaux concurrents qui doivent se contenter de numéros plus longs.

De même, un appel à candidatures pour le service universel a été lancé en novembre 2004 par le ministre délégué à l'Industrie, Patrick Devedjian. Au final, seul France Télécom a répondu à l'ensemble de services à fournir.

Enfin, la portabilité des numéros mobiles, qui avait connu un succès très limité à cause de la complexité de la manœuvre pour les consommateurs (143 000 lignes portées de juillet 2003 à juillet 2004, soit 0,36 % du parc) doit être simplifiée à partir de 2006.

Triste anniversaire pour le mot « télécommunication »

C'est en 1904 qu'Edouard Estaunié, Directeur de l'Ecole Professionnelle Supérieure des Postes et Télégraphes (ancêtre des écoles du GET) et futur membre de l'Académie française fait paraître un ouvrage intitulé *Traité de télécommunication électrique* où ce mot apparaît pour la première fois, unifiant le télégraphe et le téléphone.

100 ans plus tard, le vote de la loi sur les communications électroniques et les services de communication audiovisuelle fait disparaître le mot « télécommunication » du vocabulaire juridique. La convergence des télécommunications, de l'audiovisuel et d'internet lui est fatale.

Licences GSM

Les licences GSM d'Orange et SFR doivent être renouvelées car elles arrivent à échéance en 2006. C'est une manœuvre importante pour les opérateurs mobiles comme pour l'Etat. Les positions de départ de l'Etat améliorent le schéma des licences UMTS en demandant un montant fixe annuel modéré de 25 millions d'euros et un pourcentage *progressif* du chiffre d'affaires allant de 1 à 5 %. Sur 15 ans, les encaissements auraient pu atteindre 5 milliards d'euros. Selon le directeur général de SFR, Pierre Bardon : « Ce serait une véritable catastrophe pour un secteur qui sort tout juste de la crise des licences UMTS¹ ». Finalement, en mars 2004, un accord est trouvé avec 25 millions d'euros annuel par licence plus 1 % du chiffre d'affaires. Cette modération financière

¹ *Le Figaro*, 8 mars 2004

s'accompagne toutefois d'obligations renforcées en matière de couverture du territoire et de la promesse des opérateurs de baisser leurs tarifs.

MVNO

Les opérateurs virtuels mobiles (MVNO) sont une vieille idée, mais difficile à concrétiser. Les opérateurs en place ne se précipitent pas pour accueillir sur leurs réseaux le trafic de nouveaux concurrents. Les opérateurs dominants y sont particulièrement hostiles, car leurs réseaux sont souvent saturés et ils ne tiennent pas trop à voir plus de concurrence arriver. Mais leurs challengers peuvent être intéressés. Le principal cas où un MVNO est le bienvenu est celui où une clientèle de niche reste à conquérir, que seul un nouvel entrant pourra atteindre. Mais le système est instable par nature, la signature et la mise à jour des accords s'avérant problématiques. Virgin Mobile, avec ses 4,6 millions d'abonnés au Royaume-Uni est une exception.

Le ministre délégué à l'Industrie, Patrick Devedjian ayant fait le diagnostic que le marché français des mobiles était sous-développé en Europe (ce qui est vrai) en particulier à cause d'un déficit de la concurrence, essaie de promouvoir la création de MVNO, car on ne peut sans doute plus créer un opérateur ex-nihilo aujourd'hui en France². Deux « vrais » et un « faux » MVNO ont été annoncés en 2004 :

- Universal Music Mobile, qui était une marque de Vivendi Universal, a été racheté par Bouygues Télécom. L'offre, tournée vers les adolescents, ne constitue pas un « vrai » MVNO, mais comme l'a dit Bouygues Télécom : « Cet accord a tous les avantages d'un MVNO sans en avoir les inconvénients »³. De septembre à décembre 2004, 55 000 clients ont été enregistrés.
- Debitel (société allemande, implantée depuis longtemps dans la téléphonie mobile en association avec SFR) a signé avec SFR et vise 100 000 clients en un an.
- Breizh Télécom, filiale du distributeur The Phone House, s'est positionné sur le créneau du Grand Ouest. Les communications sont effectivement moins chères de 8,5 à 50 % à partir de cette région qu'à partir du reste du pays, selon les forfaits choisis. Breizh Télécom utilise le réseau d'Orange. La pénétration du mobile en Bretagne est inférieure de 20 % à la moyenne nationale.

Télé2 a proclamé son intérêt pour devenir MVNO, mais n'a pas encore trouvé un accord convenable avec les opérateurs existants. Connaissant le bilan remarquable de Télé2 sur le fixe (3 millions d'abonnés, et un patron extrêmement brillant, Jean-Louis Constanza), on comprend que les opérateurs mobiles français n'aient pas trop envie de

² Rappelons qu'il y a 3 réseaux mobiles nationaux en France, contre 4 en Grande-Bretagne et même 5 aux Pays-Bas. L'arrivée de l'UMTS ne va pas améliorer le bilan en France, puisque seuls les opérateurs en place disposent d'une licence (ce n'est pas le cas dans de nombreux pays européens où « 3 » est présent seulement sur l'UMTS).

³ Henri Bessières : Les MVNO se hâtent lentement, *01 Réseaux*, Septembre 2004, p. 24.

voir arriver un concurrent aussi redoutable. Télé2 est déjà opérateur mobile dans 13 pays européens.

Lorsque Nicolas Sarkozy a dû abandonner le ministère des Finances en novembre 2004, la rumeur a couru qu'un des favoris pour le remplacer était Thierry Breton, président de France Télécom. Finalement, le poste est allé à Hervé Gaymard, ancien ministre de l'Agriculture.

Pour terminer, voici la suite de deux conflits avec la Commission européenne. Le premier portait sur le prêt de 9 milliards d'euros que le gouvernement français avait consenti à France Télécom, au moment de ses grandes difficultés de l'automne 2002. Finalement, l'opérateur n'en avait pas eu besoin, mais l'annonce de ce soutien public avait permis de rétablir la confiance des investisseurs. La Commission soupçonnait l'existence d'une aide d'Etat incompatible avec les règles de la concurrence (en quelque sorte une « aide psychologique » apportée à France Télécom), mais aucune sanction n'a été finalement prononcée.

La deuxième affaire porte sur le fait que France Télécom a bénéficié d'un régime dérogatoire en matière de taxe professionnelle de 1994 à 2002. La Commission européenne a estimé mi-2004 que l'opérateur devait rembourser entre 1,2 et 1,7 milliards d'euros à l'Etat français. France Télécom a fait appel.

Chez les autres opérateurs français, après le ménage terrible fait les années précédentes, l'actualité de 2004 a été réduite (hors introduction de nouveaux services, bien sûr) et a porté sur les négociations avortées de fusion entre Cegetel et Neuf Télécom et les rumeurs d'accord entre Neuf Télécom et Bouygues Télécom.

Et dans un contexte de plus en plus concurrentiel, signalons :

- La création de forfaits illimités dans le fixe par France Télécom (juin) et Télé2 (novembre).
- L'introduction du dégroupage total par Free et Neuf Télécom pour les clients résidentiels (juin).
- La bataille publicitaire avec les opérateurs alternatifs. Télé 2 a perdu une manche lorsque sa campagne : « Encore client de France Télécom ? Dommage » a été sanctionnée par le tribunal de commerce de Paris. Fin 2004, c'est France Télécom qui devait interrompre pour « parasitisme » une campagne montrant ses concurrents obligés de passer par ses réseaux. Enfin, SFR a dû renoncer à une campagne

plagiant l'univers du film *Le sixième élément*. Le réalisateur du film, Luc Besson, a porté plainte et gagné.

- La série d'amendes que France Télécom s'est vu infliger dans des affaires de *win-back* (pour tenter de faire revenir les clients partis à la concurrence – 15 millions d'euros pour Tél2 par exemple) ou de surfacturation de bases d'annuaires (40 millions d'euros, sans compter le dédommagement des plaignants), ou les tarifs de dégroupage (20 millions).
- Les pratiques douteuses de certains démarcheurs sous-traitants d'opérateurs alternatifs qui abonnent « malgré eux » des clients de France Télécom (en particulier au profit de Télécom Italia).

Mobiles : encore des sujets qui fâchent

Michel Berne

Dans l'ouvrage de la même série portant sur l'année 2002, il y avait déjà un paragraphe sur ce thème. A l'époque, les points douloureux étaient l'implantation des stations de base, les difficultés de mise en place du réseau spécialisé Acropol, les vols de portables, le recyclage des mobiles usagés et la structure des tarifications.

Les mobiles génèrent la moitié des plaintes reçues par l'Afutt, l'Association française des utilisateurs de télécommunications. Les principaux problèmes portent sur les conditions contractuelles (résiliations, facturation).

Nous avons le plaisir d'annoncer que les problèmes d'implantation des réseaux mobiles n'occupent plus la scène médiatique. Les Français ont pris l'habitude des stations de base et ne se préoccupent plus guère des risques que leurs mobiles chéris pourraient faire courir à leur santé. Les études scientifiques progressent lentement, et c'est normal car on cherche des effets sanitaires à long terme (s'il y avait eu des effets à court terme, nous serions déjà tous morts !). Un *Guide des bonnes pratiques* a été signé entre les opérateurs français et l'Association des Maires de France en avril 2004, à la suite des nombreuses chartes locales déjà signées. L'information des municipalités et des habitants va être renforcée et les riverains pourront gratuitement faire effectuer des mesures d'exposition aux ondes. Un rapport indépendant très alarmiste a été publié en janvier 2004, mais il a eu très peu d'écho public⁴.

Par contre, la situation empire d'année en année concernant les vols de mobiles. On en a déclaré 185 000 en 2003, soit 46 % des vols avec violence en France. Mais des chiffres aussi élevés que 500 000 ont circulé pour 2004. Et les mobiles étant de plus en

⁴ *Votre GSM, votre santé, on vous ment !*

plus sophistiqués, donc de plus en plus chers, cela induit des agressions de plus en plus violentes. Une bonne mesure de l'ampleur du phénomène est fournie par le montant de la prime d'assurance demandé pour assurer « tous risques » un mobile : il faut compter 25 % de la valeur neuve de l'appareil par an, ce qui indique que ce type d'assurance doit rembourser, grosso modo, un portable sur 4 ! Les opérateurs ont été sommés de mieux utiliser le code IMEI qui identifie chaque portable et permet théoriquement de l'inactiver après un vol. Longtemps peu actifs, les opérateurs mobiles français gèrent quand même une base commune Mobivole des numéros IMEI des portables volés, mais elle n'empêche pas l'utilisation à l'étranger des appareils dérobés. Une base de données européenne est attendue pour 2005. Par ailleurs, l'AFOM, l'association des opérateurs mobiles, a financé une grande campagne de communication sur le sujet en liaison avec le ministère de l'Intérieur. En attendant, un étonnant « marché aux voleurs » se développe, par exemple à Paris dans le quartier de la Goutte d'Or. Un mobile s'y vend entre 50 et 80 €

Un autre sujet de mécontentement très fortement médiatisé en 2004 a porté sur le prix des SMS. Une controverse a éclaté entre l'association de consommateurs UFC-Que Choisir ?, très en pointe sur tous ces sujets, et les opérateurs. L'UFC soutient qu'un SMS coûte de l'ordre de 2,2 centimes aux opérateurs, alors qu'ils le facturent entre 10 et 15 centimes en moyenne et réclame une baisse de 50 % du prix des SMS. Les opérateurs contestent ces chiffres : SFR prétend que le coût d'un SMS est d'environ 7 centimes, et que de toute façon les utilisateurs ne paient pas toujours le prix fort. De plus, les prix des SMS en France sont dans la moyenne basse des prix européens. L'UFC a appelé à un jour de boycott des SMS le 9 mai 2004, sans aucun succès selon les opérateurs. Le ministre Patrick Devedjian a pris le relais soutenant l'action des consommateurs et l'ART a annoncé qu'elle imposerait si besoin des baisses de prix en 2005. Quoiqu'il en soit, les opérateurs ont dû faire un geste rapidement et le prix des SMS est descendu. Les prix varient selon le jour, l'heure et l'opérateur, avec des forfaits spéciaux SMS qui amènent le prix à 7-8 centimes.

Encore un sujet de discorde, le montant des appels du réseau fixe vers les réseaux mobiles. On se souvient que le prix très élevé de ces appels avait largement servi à financer le développement des réseaux GSM. Depuis 1999, l'ART et le gouvernement avaient obtenu des opérateurs 37 % de baisse. En 2004, la situation a basculé puisque la première analyse de marché produite par l'ART dans le nouveau cadre réglementaire européen a justement porté sur la terminaison d'appel sur les réseaux mobiles. Le président de l'ART Paul Champsaur militait pour une baisse de 50 % en trois ans. Finalement, en novembre 2004, on a appris que ça sera 11 % en 2005 et 15 % en 2006 avec un passage de 22 centimes la minute en moyenne en 2004 à 17 centimes en 2006 (prix de détail). On estime en 2004 le coût d'interconnexion à 6/8

centimes la minute : il reste donc de la marge et l'Association de consommateurs UFC-Que choisir ? s'est déclarée très déçue par la timidité de la mesure.

Enfin, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a transmis au ministre de l'Industrie un rapport explosif qui accuse les opérateurs mobiles d'entente sur les prix des appels mobiles et des SMS. Le rapport est ensuite parti au Conseil de la Concurrence.

Les opérateurs mobiles soutiennent les bonnes causes. Par exemple, en janvier 2004, Bouygues Télécom reversait les 41 centimes d'euro par message surtaxé à l'association des médecins urgentistes. SFR lutte contre la maltraitance des enfants en ouvrant un numéro gratuit (le 8649) et Orange a mis en place des SMS surtaxés pour recueillir des dons pour les victimes du tsunami de l'Océan Indien fin 2004 et début 2005.

L'Europe du Sud

Jean-Paul Goulvestre

Réseaux

L'année olympique a « boosté » les télécommunications en Grèce. Un câble de fibre optique a été installé entre Corfu et Bari afin de favoriser la diffusion des informations vers le reste du monde. Samsung, l'un des sponsors des jeux, offrait 14000 portables à des officiels. Cette conjoncture a été très favorable à Cosmote dont les recettes ont augmenté de plus de 20 % et les profits de 25 % sur les 9 premiers mois de l'année mais n'a pas bénéficié à OTE qui a vu ses recettes de téléphonie fixe se dégrader régulièrement et envisage d'ores et déjà de licencier 6200 employés en 2005.

De son côté, Malte améliore ses communications avec l'Union Européenne dont elle fait dorénavant partie. Alcatel a installé un câble sous-marin de 250 km à 2,5 Gbits/s entre l'île et la Sicile pour le compte de Vodafone et Go Mobile a déployé une plate-forme Azair Networks' Converged Network pour offrir à ses abonnés un service intégré téléphonie mobile/WiFi.

La téléphonie fixe continue à déprimer dans la zone. Les recettes sont partout en baisse. Le nombre de lignes fixes a même baissé au Portugal en 2003 de 0,61 % par rapport à l'année précédente. Pour éviter d'en arriver là et relancer son chiffre d'affaires sur la téléphonie classique Telecom Italia a lancé sur le marché national des terminaux de type visiophone permettant d'expédier des images à partir de la ligne fixe ainsi qu'un service de voix sur IP pour ses clients non professionnels.

Le large bande a, en revanche, bénéficié d'une attention soutenue des acteurs. Ainsi le gouvernement italien, pour favoriser le développement de la TNT et de l'ADSL a-t-il décidé de subventionner à hauteur de 150 € les décodeurs numériques terrestres. 700 000 de ces décodeurs devaient être installés d'ici la fin de l'année 2004.

Le régulateur portugais, Anacom, a baissé autoritairement les tarifs d'accès ADSL au travers du réseau de PT et déclaré vouloir aboutir aux tarifs les plus bas d'Europe afin de promouvoir une véritable concurrence sur ce segment. Oni, la filiale télécoms de Electricidade de Portugal a signé un accord de roaming avec Vodafone offrant ainsi à tous ses clients un accès à tous les hotspots WiFi de celui-ci.

La technologie PLC (CPL en français) suit son bonhomme de chemin, notamment en Espagne, où Endesa a lancé un nouveau service à Barcelone et TecnoCom a annoncé le lancement d'une offre voix et données avec un objectif de 10 000 clients pour la fin de l'année.

Mobiles.

Les grandes manœuvres continuent en Europe et le Sud n'y échappe pas. Telecom Italia Mobile, Telefonica Moviles sont membres fondateurs de l'alliance FreeMove constituée avec T-Mobile et Orange en vue de concurrencer Vodafone sur le terrain des entreprises multinationales en proposant les mêmes services à leurs adhérents quelque soit leur pays d'origine : service de roaming, guichet unique et tarification attractive. L'italien Wind et l'espagnol Amena participent à l'autre alliance de « petits » opérateurs européens, Starmap Mobile Alliance avec le britannique mmO2, l'autrichien One, le suisse Sunrise, le norvégien Telenor Mobil et le hongrois Pannon.

Les marchés nationaux de téléphonie mobile se portent bien. C'est notamment le cas du marché espagnol dont les revenus mobiles ont dépassé ceux du fixe en 2003. Telefónica s'est totalement remis de ses malheurs de 2002 avec un profit record en 2003 et ses concurrents ont réduit leurs pertes (JazzTel) ou même réalisé des profits (Auna). L'opérateur historique espagnol s'est retiré d'Autriche en revendant à Mobilkom ses licences 3G mais est devenu le quatrième opérateur mondial après le rachat des actifs latino-américains de Cingular (voir plus loin des détails dans la section consacrée à l'Amérique Latine).

Le point noir reste la 3G. En Espagne, la Commission européenne s'interroge sérieusement sur la légalité de la réglementation qui impose aux titulaires des licences des obligations en matière de création d'emplois et d'investissements en recherche et développement. Pour se mettre en conformité le ministère des Sciences et de l'Industrie a entrepris une réforme de sa législation dans ce domaine. Il a en outre allongé les délais d'implantation des infrastructures UMTS et, autorisé les quatre titulaires de licences à partager leurs réseaux. Telefónica s'est contentée de lancer un service 3G de transmission de données en février, reportant le service voix à plus tard. Vodafone a

commencé à vendre des terminaux UMTS dès la fin du mois de mai. En Grèce, STET Hellas a lancé son service UMTS en janvier 2004, basé sur la technologie WCDMA et offert en août un service de réception d'images de télévision. En juin Cosmote implantait la technologie i-mode dans le pays. Pour répondre à la demande des touristes japonais venus assister aux Jeux Olympiques, DoCoMo installait une station provisoire de type FOMA. En Italie, la 3G connaît des sorts divers. Aiguillonné par l'autorité de régulation et H3G (marque « 3 », qui annonçait 1,5 millions d'abonnés fin septembre et 2 millions en novembre, mais une perte de 840 millions d'euros en octobre), TIM a lancé la technologie EDGE en avril sur le marché et l'UMTS en mai, suivi de Vodafone le même mois. Les difficultés d'approvisionnement en terminaux freinent cependant sensiblement le mouvement. Ipse, la filiale de Telefónica Móviles, souhaitait restituer 5 MHz inutilisés faute d'avoir pu développer son projet de téléphonie mobile 3G et obtenir en contrepartie du gouvernement italien la somme de 827 millions d'euros. Devant le refus de celui-ci, la firme a porté plainte devant les instances européennes.

En Italie, la direction d'Enel a annoncé en septembre que, malgré des résultats en progression, elle revendrait sa filiale Wind d'ici 24 mois. Une offre de 12 milliards d'euros, effectuée par un consortium international comprenant notamment l'égyptien Orascom, était rejetée par Enel à la fin du mois de décembre. France Télécom serait intéressé.

Au Portugal Vodafone a ouvert en avril son service UMTS limité à Lisbonne et Porto. TMN, la filiale mobile de PT a fait de même en avril, en utilisant des terminaux Siemens et a étendu son offre en mai à toutes les villes accueillant des matches du championnat d'Europe 2004 de football. Optimus, le plus petit opérateur mobile portugais, a choisi Motorola pour déployer son réseau 3G dans le nord du pays et ouvert son service UMTS en juin avec des terminaux Sony-Ericsson.

Déréglementation

La déréglementation suit son cours dans les petits pays et se heurte à des difficultés importantes dans les grands.

L'ouverture du marché chypriote amorcée depuis deux ans s'est poursuivie mettant un peu plus à mal le monopole de l'opérateur historique CyTa. Ainsi Investcom a choisi Alcatel pour installer son infrastructure GSM/GPRS/EDGE et Scancom a choisi la solution March pour son système de roaming. Scancom opérera sous la marque Areeba. La première licence privée de téléphonie fixe a été octroyée à Telepassport, détenu par Telepassport Greece et des capitaux locaux. CyTa a tenté de défendre ses parts de marché en signant, pour sa filiale Cytamobile, un partenariat de marque avec Vodafone, et en annonçant une baisse de ses tarifs internationaux de 95 %, aussitôt interdite par le régulateur national, ainsi que sa volonté de développer la téléphonie mobile 3G. A Malte, la Malta Communications Authority a publié en octobre un RUO

(*Reference unbundling offer*) visant à obliger l'opérateur historique Maltacom Group à accepter que la concurrence utilise sa boucle locale.

En Espagne, malgré sa condamnation au paiement d'une amende de 57 millions d'euros pour abus de position dominante, l'opérateur historique a continué son expansion notamment dans la large bande où il espère atteindre 4 millions de clients à la fin de 2006, et dans la télévision par câble en rachetant Sogecable au travers de sa filiale Vía Digital, moyennant l'acceptation du gel des tarifs de cette dernière pour deux ans. Si Telefónica reste l'opérateur dominant dans la voix (73 % des lignes) et les mobiles (plus de 50 % des abonnés), le paysage concurrentiel espagnol évolue progressivement. Son concurrent Auna a annoncé un plan d'investissement de 350 millions d'euros dans le câble et racheté Netco Redes. L'américain Cogent Communications est entré sur le marché avec l'acquisition des unités opérationnelles de LambdaNet España (et de LambdaNet Communications France). Jazztel et Vodafone ont signé un accord pour offrir des services conjoints dans tout le pays. Mais c'est surtout le rachat projeté de Auna par un groupe d'investisseurs étrangers (Apax Partners, Blackstone, Carlyle, CVC Capital et Providence), pour 11 milliards d'euros, et la fusion envisagée avec Ono, 3^{ème} opérateur large bande du pays, qui pourraient changer la donne significativement en permettant l'émergence d'un concurrent crédible et de taille suffisante pour contrer l'opérateur historique.

A la suite de la plainte déposée par l'association de consommateurs Facua le ministère des Finances a ouvert une enquête pour présomption d'entente illicite sur les prix des SMS depuis 2000 à l'encontre de Telefónica Móviles, Vodafone et Amena (filiale de Auna).

Enfin, en Italie Telecom Italia a été condamné par l'AGCM, le régulateur, à payer une amende de 152 millions d'euros pour abus de position dominante.

Restructurations

Comme ailleurs, la tendance est plutôt à conforter les liens entre maison mère et filiales et au recentrage sur le métier de base ou le pays d'origine et au désendettement. Ainsi en Grèce Vodafone a racheté 7,4 % supplémentaires du capital de Panafon, portant sa participation à 98,22 %. Engagé dans un processus de désendettement Telecom Italia a revendu en janvier les 14,78 % encore détenus dans le capital de Telekom Austria. L'opérateur historique souhaite également réorganiser profondément son management en proposant que 10 de ses 19 administrateurs soient des personnalités indépendantes. Malgré les démentis sur les rumeurs de fusion avec sa filiale TIM le patron de Pirelli, Marco Tronchetti Provera a fait adopter un plan de rachat des 44 % restant du capital de TIM, (14,5 milliards d'euros en numéraire et 6,5 milliards en actions de TI). Cette opération devrait permettre à TI de bénéficier de l'énorme cash-flow dégagé par sa filiale non endettée. Confronté à des difficultés de financement

(perte de 242,4 millions d'euros en 2003) Tiscali a annoncé qu'il concentrerait dorénavant son activité sur cinq marchés européens (Italie, Royaume-Uni, France, Allemagne, Bénélux) et revendrait ses autres filiales. Les rumeurs de reprise de l'opérateur sarde par Telecom Italia ont été démenties. L'éditeur Seat Pagine Gialle a vendu Consodata à Acxiom. BT a complété son contrôle de Albacom à 100%.

Enfin, à Monaco Vivendi Universal a cédé à Cable & Wireless, contre 150 millions d'euros, sa participation de 55 % dans le capital de MonacoTélécom.

Russie : croissance et confusion dans la téléphonie mobile.

Gérard Petit

L'année 2004 a vu le marché russe de la téléphonie mobile poursuivre sa croissance avec un quasi doublement du parc d'abonnés. Cette année a aussi été marquée par l'imbroglio politico-financier de l'affaire Vimpelcom, le second opérateur russe de réseaux mobiles.

Un marché de la téléphonie mobile marqué par une croissance toujours forte et par une consolidation du paysage concurrentiel.

En 2004, le marché russe des mobiles est resté, avec le marché chinois, l'un des plus dynamiques de la planète. Il est passé de 18 millions d'abonnés fin 2002, à 35,5 millions fin 2003 pour dépasser les 72 millions d'abonnés fin 2004. Le taux de pénétration est ainsi passé de 12,5 % en décembre 2002 à 49,8 % à fin 2004.

L'industrie qui comptait plus de cent opérateurs de réseaux – souvent locaux – a vu son caractère oligopolistique se renforcer avec les politiques intensives d'acquisition conduites par les trois principaux acteurs du secteur :

- **Mobile TeleSystems (MTS)**, leader sur le marché russe avec un peu plus de 26,6 millions d'abonnés, est aussi leader, au travers de ses filiales, en Ukraine et en Biélorussie. Cet opérateur, coté sur le NYSE à Wall Street, a pour actionnaire de référence la société holding russe AFK Sistema qui possède 51 % de son capital mais qui est aussi majoritaire chez un certain nombre d'opérateurs filaires dont MGTS, l'opérateur historique moscovite. Deutsche Telecom, qui a détenu jusqu'à 40 % du capital de MTS, a réduit sa participation à 25,1 % fin 2003. L'opérateur allemand a décidé de réduire encore sa participation puisqu'il a fait savoir, début décembre 2004, son intention de vendre un nouveau bloc d'actions pour 1,75 milliards de dollars. Au terme de la transaction, sa participation au capital de MTS sera de 13 %. MTS a enfin quelques longueurs d'avance en matière d'Internet

mobile sur le marché russe. Il a annoncé le lancement, pour fin 2005, d'une offre au standard i-mode en association avec NTT DoCoMo.

- **Vimpelcom**, qui fut la première société russe introduite à Wall Street dès 1996, est le deuxième opérateur avec un parc d'abonnés de 25,7 millions de clients, en accroissement de 117 % sur l'année 2004. Son capital est détenu à 29,9 % par Telenor, l'opérateur historique norvégien, et à 24,5 % par la holding russe Alfa group, propriété de l'oligarque Mikhaïl Fridman initialement présent dans les industries du pétrole et de la finance. Vimpelcom a été, tout au long de l'année 2004, la cible des autorités russes avec des difficultés dans l'attribution et/ou les renouvellements de licences, des retards dans l'attribution de nouveaux lots de numéros d'appel et, enfin, un redressement fiscal spectaculaire en fin d'année 2004.
- **Megafon** est le 3^{ème} opérateur avec 13,6 millions d'abonnés. Cet opérateur, issu de la région de Saint Petersburg, a pour actionnaires principaux l'opérateur finno-suédois TeliaSonera (35,6 % du capital), TelecomInvest (31,3% du capital), société holding pétersbourgeoise créée par Leonid Reiman, actuel ministre russe des télécommunications et des technologies de l'information et IPOC (8 % du capital), un fonds d'investissement localisé aux Bermudes et dont les principaux détenteurs semblent être le ministre Reiman lui-même ainsi que Valery Yashin, le PDG de SvyazInvest, la holding qui chapeaute l'ensemble des opérateurs filaires russes et dont la mise en vente de 75 % du capital a été confirmée par le ministre pour le deuxième semestre 2005. En août 2003, Mikhaïl Fridman s'est invité au capital de Megafon en « raflant » un bloc d'actions sur lesquelles IPOC prétendait avoir pris une option. Alfa group, actionnaire de référence de Vimpelcom est donc aussi présent au capital de Megafon avec 24,5 % des parts. Nous avons conclu la revue de l'année 2003 en anticipant une éventuelle fusion des deuxième et troisième opérateurs russes sous la houlette de Alfa Group.

Les deux derniers opérateurs d'importance significative sont UralZvyasInform, avec 2,2 millions d'abonnés, et Smarts, opérateur mobile de la région de la Volga, avec 1,9 millions d'abonnés. Les cinq opérateurs suivants ont des parcs d'abonnés plus modestes puisque, ensemble, ils ne cumulent que 2,2 millions d'abonnés.

Les trois grands opérateurs se livrent à une course effrénée pour la reprise et la mise en réseau à la fois des petits opérateurs locaux russes et des opérateurs des pays issus des ex- républiques soviétiques. Leurs grands actionnaires russes – AFK Sistema ; Alfa Group et la nébuleuse pétersbourgeoise autour de TelecomInvest – fourbissent leurs armes afin d'être fin prêts pour bénéficier des privatisations de SvyazInvest et de plusieurs de ses filiales, dont l'opérateur longue distance Rostelecom. Les deux premiers groupes financiers envisagent d'ailleurs de rentrer en bourse au premier semestre de 2005 pour pouvoir lever des fonds complémentaires et asseoir leur crédibilité. Cette compétition pour l'accès aux ressources et pour le contrôle des futures

sociétés privatisées constitue le cadre au sein duquel s'est développée l'affaire Vimpelcom.

L'affaire Vimpelcom : le spectre d'une autre affaire Ioukos ?

Les ennuis de Vimpelcom ont commencé peu après l'entrée de la holding de Mikhaïl Fridman au capital de Megafon en août 2003. Il s'est agi, d'abord, d'une bataille juridique lancée par IPOC devant les tribunaux russes, suisses et américains concernant la validité de la prise de contrôle de 24,5% des parts de Megafon par Alfa Group. Il s'est aussi agi d'une bataille médiatique avec les habituelles et réciproques accusations de corruption entre les protagonistes.

Le suivi au jour le jour des actualités de la téléphonie mobile russe montre que Vimpelcom, dont la croissance des ventes était la plus rapide, a très tôt manqué de numéros à attribuer suite à des blocages des autorités administratives. Il a, notamment, dû suspendre plusieurs centaines de milliers d'abonnés inactifs ou peu actifs pour donner satisfaction à de nouveaux clients. Les tracasseries administratives se sont enchaînées lorsqu'il s'est agi d'obtenir des licences nouvelles au fur et à mesure que l'opérateur étendait sa couverture géographique ou reprenait des opérateurs locaux. Puis s'est posé le problème du ré-enregistrement de l'entreprise en tant qu'opérateur mobile, suite à l'intégration de filiales régionales exigé par le Ministère et par les autorités fiscales. Enfin, est intervenue l'annonce, le 8 décembre 2004, d'un premier redressement fiscal de 157 millions de dollars au seul titre de l'année 2001... qui pourrait être suivi par l'annonce de chiffres encore plus importants pour les années 2002 et 2003.

Après le démantèlement de Ioukos, ce nouvel épisode de la vie des affaires russes ne manque pas d'inquiéter les investisseurs étrangers, d'autant que Vimpelcom n'était pas, à la différence de Ioukos, une société née des privatisations contestables de l'ère Ieltsine. L'écho donné à cette affaire pourrait être d'autant plus grand et dévastateur que près de 70 % du capital de Vimpelcom est détenu, soit par un opérateur étranger (les 29,9 % de Telenor), soit par une multitude de petits actionnaires russes et étrangers ou fonds de pension divers, avec un «flottant » correspondant à 40 % du capital social. Selon les politologues et dans la perspective de la privatisation du holding étatique SvyazInvest, Vimpelcom serait plutôt victime de la lutte féroce qui oppose actuellement, au travers des personnes du ministre Reiman et de Mikhaïl Fridman, « la nouvelle élite pétersbourgeoise des années 2000, proche de l'ex KGB et du Président Poutine » et « les oligarques des années Ieltsine » pour une nouvelle répartition des richesses de l'économie russe.

Autres nouvelles de l'Est de l'Europe

- Cesky Telecom enfin en vente, attirant de nombreux candidats.
- PTC (Pologne) : Elektrim ouvre la voie au contrôle majoritaire de l'opérateur par Deutsche Telekom.
- TPSA (Pologne) : France Télécom devient majoritaire.
- Bulgarie : suite du feuilleton de l'attribution de BTC à Advent. En janvier, l'affaire est faite. Puis il apparaît qu'il faut que l'entreprise obtienne une licence GSM, qui est accordée, puis suspendue par la justice en juillet...

Les Etats-Unis

Michel Berne

2004 : retour des grandes fusions dans le secteur des télécommunications aux Etats-Unis. Cette année d'élection présidentielle américaine n'a rien apporté concernant les grands enjeux du secteur, et elle a même vu le ralentissement des projets législatifs et réglementaires.

L'essentiel de l'actualité tient donc dans deux grands accords de fusion dans le domaine des mobiles. En février 2004, Cingular Wireless a racheté AT&T Wireless pour 41 milliards de dollars, créant un opérateur d'environ 50 millions d'abonnés. Depuis l'éclatement d'AT&T en quatre compagnies en 2001, AT&T Wireless était l'un des seuls grands opérateurs mobiles indépendants, donc une proie de choix convoitée par des entreprises comme Nextel, Vodafone et Cingular. Ce dernier opérateur né de la fusion des activités mobiles de Verizon Wireless et BellSouth, souffrait d'un positionnement peu favorable et d'un manque de fréquences⁵. Signalons qu'une autre branche issue du démantèlement d'AT&T (AT&T « tout court ») a signé avec Sprint un accord de MVNO, devenant de ce fait un concurrent d'AT&T Wireless...

Puis en décembre 2004, une autre opération géante a été annoncée avec la fusion Sprint-Nextel, qui réunit de l'ordre de 32 millions d'abonnés. Nextel a un positionnement haut de gamme très particulier. Il utilise la technologie iDEN de Motorola et a été le pionnier de la technologie *push-to-talk*. Comme Sprint a un réseau

⁵ Flash « Technologies de l'Information et de la Communication » Etats-Unis, N° 68, 12 janvier 2004, Ambassade de France aux Etats-Unis, Mission pour la Science et la Technologie

CDMA et que les services 3G décollent aux Etats-Unis, il est raisonnable de penser qu'à terme, le standard iDEN disparaîtra.

Ainsi, fin 2004, le classement des opérateurs mobiles s'établit par nombre décroissant d'abonnés : Cingular Wireless, Verizon Wireless, Sprint-Nextel, T-Mobile.

Dans un autre domaine, MCI est sorti en avril 2004 de la protection offerte par la loi sur les faillites (dite du Chapitre 11) en s'étant débarrassé de 85 % de ses dettes. Autre bonne nouvelle, mais un peu tardive pour être utile : la Cour de justice européenne a donné tort à la Commission qui avait fait capoter en 2000 le projet de fusion Worldcom-Sprint. On se souvient que l'ancienne Worldcom avait acheté MCI en 1998, couronnement d'une longue série d'acquisitions. Les manipulations comptables, portant sur 8,8 milliards de dollars, de l'équipe dirigeante de Worldcom avaient coulé en 2002 l'entreprise, qui s'était prestement rebaptisée MCI. L'ancien patron Bernie Ebbers a été mis en examen en 2004 et risque 25 années de prison. Enfin, Citigroup a versé 2,65 milliards de dollars aux actionnaires ruinés de WorldCom pour arrêter les actions intentées au civil.

Mais les poursuites judiciaires ne débouchent pas toujours : ainsi, dans un premier procès portant sur un autre scandale retentissant (concernant Qwest, 2,5 milliards de dollars de manipulations comptables), le jury n'a condamné aucune des personnes poursuivies. Les raisons en sont la complexité des affaires en cause et la difficulté de prouver les intentions frauduleuses. Il n'est pas sûr que les anciens présidents de Qwest puissent être condamnés un jour.

Sur le front réglementaire, l'année a été peu productive en dehors des escarmouches habituelles. Le président de la FCC, Michael Powell, a donné sa démission début 2005 et partira avec un bilan assez mince, sauf dans le *wireless*. On peut mentionner pour 2004 la remise en ordre de la bande de fréquences des 800 MHz, la définition d'un cadre réglementaire pour la voix sur IP et les courants porteurs en ligne. Enfin, la Cour suprême a précisé la marge de manœuvre des collectivités territoriales qui veulent devenir opérateurs de télécommunications.

Quant aux grands opérateurs du fixe, poursuivant la tendance de 2003, ils se sont lancés pour de bon dans le déploiement de réseaux d'accès à haut débit. SBC et Verizon vont dépenser à eux deux 8 milliards de dollars pour cela. Et AT&T va de mal en pis : on apprendra fin janvier 2005 que l'entreprise allait être rachetée par SBC.

1984 : l'année du *Big Bang* réglementaire aux Etats-Unis...

Alors que presque tout le reste du monde ne pensait qu'en termes de monopoles des télécommunications, les Etats-Unis ont franchi en 1984 une étape très importante dans l'histoire de la déréglementation du secteur. En effet, après une longue procédure judiciaire, le juge Greene avait signé le *Consent Decree* qui déclenchait en 1984 l'éclatement (*divestiture*) d'AT&T et la fin du monopole de fait que cette entreprise exerçait. AT&T était alors divisée en plusieurs morceaux :

- AT&T gardait ses activités de longue distance, mais dorénavant en situation de concurrence, ainsi que l'équipementier interne, qui prendra son autonomie sous le nom de Lucent en 1996.
- 7 Baby Bells, ou RBOC (*Regional Bell Operating Companies* : Nynex, Ameritech, Bell Atlantic, BellSouth, Pacific Telesys, SBC et US West) reprenaient les activités régionales de l'ancienne AT&T, toujours sous monopole.

En vingt ans, AT&T va décliner doucement, échouant à profiter de la loi de 1996 qui lui ouvrait à nouveau les réseaux régionaux et locaux. Au contraire, les RBOC ont fusionné, recréant des entreprises géantes et universelles comme SBC et Verizon, présentes aux niveaux régional et national et dans les mobiles. Quant aux nouveaux entrants, comme MCI ou Sprint, qui avaient pris leur essor en 1984, ils ont connu des fortunes diverses... et le régulateur (FCC) fête ses 70 ans en 2004 !

...et au Royaume-Uni

Mrs. Thatcher, Premier ministre britannique à l'époque, a été la première, dans les grands pays européens, à libéraliser le secteur des télécommunications. British Telecom a donc été privatisé (partiellement) en 1984 et un concurrent national lui a été opposé. Ce dernier, l'héritier des activités coloniales britanniques de télécommunications Cable & Wireless, a ouvert sous la marque Mercury un réseau qu'il a revendu par la suite. Le duopole qu'il a alors formé avec British Telecom, ainsi que l'expérience américaine, ont fourni la grande source d'inspiration de la déréglementation en Europe. Signalons aussi l'existence du modeste et ancien opérateur local de Hull, (Kingston Telecommunications) qui avait résisté au monopole et a survécu à sa disparition.

L'Amérique latine

Jean-Paul Goulvestre

Sauf en Argentine, le marché sud-américain des télécommunications présente toujours un fort attrait pour les grands opérateurs mondiaux qui y décèlent des perspectives de croissance à deux chiffres. Les mouvements stratégiques y restent profonds sur un fond de déréglementation qui connaît souvent des soubresauts. L'offre de nouveaux services continue de se développer.

Le cas argentin

Les opérateurs argentins ne sont pas sortis de la crise de 2003. Si la demande est répartie, grâce au mobile, leur niveau d'endettement reste élevé. Le gel des tarifs provoque des pertes sévères et grève leurs capacités d'investissement. Telecom Argentina s'est ainsi vu infliger une amende de 1 million de pesos pour ne pas avoir atteint les objectifs fixés en matière d'implantation de cabines téléphoniques publiques et a dû restructurer 2,6 milliards de dollars de dettes. La situation difficile du pays amplifie les difficultés. Les salariés des deux opérateurs de téléphonie fixe, Telecom Argentina et Telefónica de Argentina ont obtenu, après une grève prolongée, une augmentation de 25 % de leurs salaires. Par ailleurs Telefónica de Argentina a dû interrompre son service à 381 000 clients en raison du vol de 180 tonnes (68 000 km) de câble de cuivre, soit 1200 kilos par jour.

Restructurations

Le rachat par Cingular des actifs de AT&T Wireless aux Etats-Unis a provoqué un changement profond du paysage des télécommunications en Amérique Latine. En effet BellSouth l'un des deux grands actionnaires de Cingular, ne pouvant pas payer les quelques 25 milliards de dollars nécessaires à cette opération a dû se résoudre à vendre des actifs non essentiels, dont l'ensemble de ses participations dans dix opérateurs de télécommunications en Amérique Latine. La Telefónica a acquis ces actifs en mars 2004 pour un montant estimé à 5,85 milliards de dollars. L'opérateur espagnol, en récupérant plus de 10 millions d'abonnés, est devenu le quatrième opérateur mondial globalement, et, en Amérique Latine, le premier opérateur fixe et le deuxième opérateur mobile avec plus de 41 millions de clients, derrière le mexicain América Móviles. Telefónica fortifie ainsi ses positions dans les pays où il était déjà présent (Argentine, Brésil, Chili, Guatemala, Mexique, Pérou, El Salvador, Nicaragua et Panama), pénètre quatre nouveaux marchés (Vénézuéla, Equateur, Colombie, Uruguay). Telefonica espère trouver sur son aire naturelle de nouvelles opportunités de croissance et réaliser

des économies d'échelle substantielles pour compenser le ralentissement de la demande en Espagne. On assiste, ce faisant, à l'émergence d'un oligopole à trois dans les mobiles composé de Telefónica Móviles, América Móviles et Telecom Italia Mobile. A la fin du mois de mars 2004, Telefónica Móviles comptait 54,3 millions de clients dans le monde.

Le mexicain Telmex a continué, de son côté, sa stratégie de conquête des marchés d'Amérique du Sud avec, en 2004 :

- l'achat de 80 % de l'argentin Techtel ;
- le rachat à MCI-WorldCom de sa participation dans l'opérateur longue distance brésilien Embratel ;
- la prise de participation dans l'opérateur brésilien de TV par câble Net Servicos de Comunicacao SA ;
- la manifestation d'intérêt pour l'opérateur longue distance Chilesat Corp et la confirmation de participation aux futures enchères en vue de la vente de licences dans la bande 3,5 GHz. au Chili ;
- l'achat de Megatel au Honduras ;
- l'augmentation de la participation dans l'opérateur nicaraguayen Enitel ainsi que dans Global Crossing ;
- l'obtention d'une licence mobile en Uruguay.

Ces deux mastodontes ne sont pas les seuls à agir. Ainsi en Argentine, France Télécom a vendu les derniers 48 % dans la holding contrôlant Telecom Argentina et, au Belize, Innovative Communication Corporation (ICC) a acheté 52,5 % de l'opérateur public Belize Telecommunications Limited (BTL) pour 57 millions de dollars. Au Brésil, Brasil Telecom, filiale de Telecom Italia Mobile (TIM), a été autorisé par le régulateur local, Anatel, à développer des activités mobiles, et a acheté 80 % de MetroRED Telecomunicacoes Ltd et 63 % d'Internet Group (iG). En revanche, Telecom Italia a dû batailler ferme pour récupérer sa participation dans Brasil Telecom bloquée par l'Anatel en vertu de la législation nationale qui interdit à une même entreprise de détenir des intérêts dans deux opérateurs de la même région. Brasilcel, la filiale commune de Telefónica de España et de Portugal Telecom, opérant sous la marque Vivo, a renforcé de son côté ses participations dans ses filiales Tele Centro Oeste Celular Participacoes SA, Tele Sudeste Celular Participacoes SA, Tele Leste Celular Participacoes SA, et Celular CRT Participacoes. Au Chili, les cablo-opérateurs Metropolis-Intercom et VTR envisagent de fusionner pour contrer Telefónica CTC. Telefónica Móvil a, de son côté, racheté pour 1 milliard de dollars l'activité mobile de Telefónica CTC pour la fusionner avec la filiale rachetée à BellSouth.

Au Mexique, alors que Iusacell, incapable de rembourser son énorme dette se rapproche inexorablement de la faillite, son concurrent América Móvil, filiale de

Telmex, a signé un accord de fourniture de contenus avec Televisa, le n°1 de la télévision. Avantel et Telefónica Móviles se sont associés pour offrir des services utilisant les technologies mobiles et sans fil les plus modernes. Au Venezuela TIM a augmenté sa participation dans sa filiale Corporacion Digitel.

Déréglementation

La pression exercée par l'administration Bush dans la région a permis de déboucher sur le principe d'une libéralisation partielle et progressive du marché au Costa-Rica, en commençant par les services Internet et les services à valeur ajoutée, et au Mexique d'obtenir un assouplissement de la tarification des appels provenant des Etats-Unis.

Afin de casser le duopole de fait qui existe sur le fixe, le gouvernement argentin envisage de favoriser l'intégration des quelques 300 coopératives de téléphonie existant dans le pays en un opérateur national et de lui octroyer un droit d'utilisation des réseaux des deux autres opérateurs dominants.

Le gouvernement de Trinidad & Tobago a décidé de vendre deux nouvelles licences mobiles pour introduire une concurrence avec l'opérateur historique local TSTT. En Uruguay, les enchères organisées pour les bandes 1800 et 1900 MHz ont débouché sur l'arrivée dans le pays des deux géants América Móvil and Telefónica Móviles. En revanche, l'Anatel brésilienne n'a pas trouvé d'acquéreur pour 4 des 6 nouvelles licences mises aux enchères, certainement parce que le marché des mobiles connaissant toujours une expansion remarquable approche un palier de saturation avec une télédensité de 33,3 % dans le pays. Au Venezuela, le président Chavez a confirmé la création d'une compagnie publique de télécommunications, CVG Telecom, en vue de concurrencer l'opérateur monopolistique historique, CANTV, sur la téléphonie fixe au moyen d'un nouveau réseau en fibre optique.

En Colombie, le gouvernement a dû verser à Nortel 80 millions de dollars en compensation des pertes subies par l'équipementier à la suite du non-respect d'un contrat de joint-venture signé avec d'autres équipementiers étrangers (dont Alcatel, Siemens, NEC) pour installer les lignes téléphoniques de Telecom, mis en liquidation en 2003 et remplacé par Colombia Telecomunicaciones.

Les efforts du gouvernement équatorien pour trouver un partenaire international susceptible de prendre en charge la gestion des deux opérateurs nationaux de fixe, Andinatel et Pacifictel, n'ont toujours pas été couronnés de succès.

Le régulateur mexicain, Cofetel, a fermé 13 opérateurs de VoIP sans licence et, au Honduras, ce sont 500 firmes pirates de télévision par câble qui sont sous la menace de fermeture par la Conatel.

Au Pérou, les relations entre le gouvernement et l'opérateur dominant Telefónica del Perú sont toujours aussi mauvaises. L'Osiptel, le régulateur péruvien, a ordonné de diminuer le tarif des communications fixes vers les mobiles de 30 % et cherche à augmenter la pression concurrentielle en autorisant les nouveaux entrants à utiliser la boucle locale de Telefónica. Devant la mauvaise volonté de celui-ci, accusé de pratiques monopolistiques, le gouvernement a refusé d'entamer toute discussion sur la prolongation de la licence de l'opérateur au-delà de son terme normal de 2019. L'opérateur a répliqué en réduisant de 60 % ses investissements en lignes fixes. Au Venezuela, Telcel s'est vu infliger une pénalité de 23,7 millions de dollars pour cause de non-paiement des taxes légales et les quatre principaux opérateurs mobiles, Telcel, Movilnet, Digitel et Infonet, ont dû payer une amende de 0,3 million de dollars pour avoir facturé indûment un supplément de coût à leurs clients pour des communications longue distance nationales.

Dans cet environnement très changeant, la modernisation des réseaux et des services se poursuit à des rythmes différents selon les pays et les opérateurs. Citons, sans être exhaustif :

- le déploiement d'*overlay* GSM sur les réseaux mobiles TDMA (Salvador, Honduras, Guatemala, Paraguay) ;
- l'introduction du GPRS, ou de EDGE dans un grand nombre de pays ;
- l'arrivée du i-mode dans les Caraïbes (AT&T Wireless) ;
- des services de localisation à Porto-Rico (Centennial) ;
- le push-to-talk au Mexique (Movistar) ;
- le wifi (Argentine avec Telefonica, Mexique avec Iusacell) ;
- la VoIP (Argentine, Brésil, Caraïbes, Mexique, Porto-Rico, République dominicaine) ;
- l'ADSL (Telecom Argentina).

Le reste du monde

Michel Berne

Chine

La croissance du marché chinois des mobiles a ralenti, mais reste impressionnante : fin 2004, on comptait 334 millions d'utilisateurs, contre 269 millions un an plus tôt. China Mobile avait 204 millions de clients GSM alors que son concurrent China Unicom fournissait 28 millions de clients CDMA et 84 millions de clients GSM.

Les consommateurs chinois se sont montrés exigeants en 2004 et ont préféré les mobiles importés à la production locale. Ainsi, TCL a vu ses ventes en Chine baisser de 58 % de novembre 2003 à novembre 2004. 218 milliards de SMS ont été envoyés dans l'année.

Par ailleurs, le nombre de lignes fixes atteignait 312 millions fin 2004 et 95 millions de Chinois utilisaient internet à cette date (dont 25 millions en haut débit).

China Netcom, le plus petit des quatre opérateurs chinois, a mis en bourse 16 % de son capital à New York et Hong-Kong en novembre 2004.

Hong-Kong

Le groupe Hutchison Whampoa a beau être riche, le lancement de la 3G en Europe et en Asie n'en est pas moins ruineux : on annonce un montant de 22 milliards de dollars d'investissements. De plus, il a dû racheter pour 179 millions de dollars les 20 % que NTT DoCoMo avait pris dans 3 UK. Le groupe a donc décidé de se séparer de certains actifs. En février 2004, il a vendu une partie de sa participation dans sa filiale Vanda pour environ 160 millions de dollars. En septembre, il a lancé la cession puisqu'il portait sur 30 % de HTIL qui couvre l'activité 2G du groupe dans huit pays. La vente n'incluait pas les réseaux indiens. Hutchison a retiré plus d'1,1 milliards de dollars de cette opération.

Corée du sud : voir le chapitre spécial consacré à ce pays.

Inde

Le marché indien est toujours aussi dynamique. En septembre 2004, le nombre de lignes mobiles (44 millions) a dépassé le nombre de lignes fixes (43 millions). Les guerres de prix incessantes entre les 9 opérateurs mobiles rendent les services mobiles accessibles à plus d'Indiens chaque jour. Reliance, par exemple, a lancé en août 2004 un tarif à 0,99 roupies la minute (2 US cents), probablement le plus bas du monde. Les autres opérateurs ont suivi et 1,66 millions d'utilisateurs mobiles ont été séduits dans le mois.

Toutefois, la marche en avant conquérante de Reliance a connu un coup dur en 2004. En effet, une querelle de pouvoir entre les deux frères qui contrôlent le groupe a fait craindre une scission de l'ensemble (pétrochimie, énergie et télécommunications).

Par ailleurs, la délocalisation des services vers l'Inde pousse les opérateurs à investir dans les câbles à longue distance. Après Reliance qui avait repris le réseau de l'entreprise défunte Flag, VSNL a racheté le réseau sous-marin de Tyco (60 000 km).

Japon

En 2004, la 3G est devenue un phénomène de masse au Japon. Le leader du segment est KDDI qui a atteint 11,8 millions d'abonnés fin 2004, tandis que DoCoMo Foma a bondi en un an de 1,9 à 8,5 millions d'abonnés. Globalement sur le marché mobile, DoCoMo a 48 millions de clients, KDDI de l'ordre de 19 millions (avec ses 3 réseaux, *Au* en CDMA, *Tu-ka* en PDC et *Pocket* en PHS), alors que Vodafone doit se contenter de 15 millions. KDDI a vendu 90 % de Pocket en mai 2004 au fonds d'investissement Carlyle et à Kyocera pour 2 milliards de dollars. Le taux de pénétration national n'est pas extraordinaire (64 % mi-2004), mais il n'y a que très peu de clients prépayés, l'ARPU est élevé et le marché est attractif.

D'où la demande très médiatisée de Softbank, en décembre 2004, d'obtention d'une licence d'opérateur mobile dans la bande des 800 MHz. Or le gouvernement avait décidé d'attribuer ces fréquences à NTT DoCoMo et KDDI. Softbank, mené par le bouillant Masayoshi Son, est un acteur majeur de l'accès internet à haut débit, du e-commerce et des e-medias au Japon. Softbank a des liens étroits avec Yahoo! (Yahoo! Japan et Yahoo! BB) et a racheté en mai 2004 Japan Telecom, autrefois détenu par Vodafone, pour 2,5 milliards de dollars.

Philippines

L'histoire d'amour des Philippines avec les SMS continue. On se souvient que c'est grâce à des envois massifs de SMS que de grandes manifestations avaient eu lieu en 2001 pour déposer l'ancien président Estrada. En 2004, on estime le nombre de SMS envoyés dans le pays à 6 milliards, soit 2,4 par jour et par abonné. Les applications se multiplient, comme le transfert d'argent par SMS (services *Smart Padala* de Smart Communications et *G-Cash* de Globe). Les opérateurs laissent aussi les usagers « revendre » les minutes de leur forfait entre eux, ce qui permet aux plus pauvres de téléphoner à moindre coût.

Afrique du Sud

Une deuxième licence fixe (dite SNO) devait être attribuée en 2004. Deux candidats se sont bien déclarés (Tata Africa et Old Mutual Asset Managers), mais le choix définitif a été remis à 2005.

Vodacom, qui avait finalement signé un accord avec Econet Wireless Nigeria pour investir dans ce pays, y a renoncé en juin 2004.

Maroc

La grande nouvelle de l'année est la restructuration du capital de Maroc Telecom après de nombreux reports. D'une part, son partenaire stratégique et actionnaire minoritaire Vivendi Universal en profite pour monter à 51 %. D'autre part,

14,5 % du capital a été mis sur le marché et la vente a été un franc succès puisque l'Etat a récolté 812 millions d'euros. Maroc Telecom est un des opérateurs mobiles les plus rentables du monde avec 6 millions d'abonnés, 70 % de part de marché et 30 % de marge nette⁶.

Proche et Moyen-Orient

La concurrence progresse dans toute la zone, dans un schéma proche de celui que l'Europe avait connu, les opérateurs historiques investissant chez leurs voisins. En 2003, le groupe koweïtien MTC associé à Vodafone avait obtenu une licence mobile à Bahrain. La percée de ce nouvel entrant s'est avérée plus difficile que prévu : le taux de pénétration mobile est très élevé dans le pays et l'opérateur dominant Batelco s'est vaillamment défendu.

En Arabie Saoudite, l'appel à candidatures pour la deuxième licence mobile a été remporté par Etisalat, l'opérateur historique des Emirats arabes unis. Vodafone et Bouygues Télécom avaient été écartés. A Oman, c'est Qatar Telecom associé à TDC qui a obtenu la deuxième licence GSM.

En Iran, une deuxième licence GSM a été attribuée en février 2004 pour 300 M€ à Irancell, détenu à 51 % par l'opérateur turc Turkcell. Début 2005, le fait qu'Irancell soit majoritairement détenu par une entreprise étrangère posait encore problème.

La situation du marché mobile palestinien est exceptionnelle. C'est le marché le plus compétitif du Moyen-Orient selon une étude du Arab Advisors Group. Et cela parce que les quatre opérateurs israéliens couvrent le territoire, sans parler de l'opérateur national Jawal.

Au Liban, la situation ne s'est pas décantée. Une nouvelle adjudication devait avoir lieu pour les licences GSM que le gouvernement avait annulées en 2001. Mais l'affaire n'a pas avancé en 2004, les opérateurs s'étant désistés.

En Turquie, le marché est entièrement libéralisé depuis mai 2004. 45 % de Türk Telekom devraient être cédés dans le futur à un opérateur étranger. Mais la grande affaire de 2004, c'est la déconfiture du groupe familial Uzan, qui détient, entre autres, l'opérateur mobile Telsim. Les principaux dirigeants sont en fuite.

Enfin en Syrie, la libéralisation du marché est en marche. Un régulateur est prévu pour 2005. L'opérateur national a été rebaptisé Syrian Telecom (ST) et se prépare à la concurrence.

L'engouement pour les mobiles est extraordinaire dans toute la région. Il est indispensable de s'afficher avec des mobiles dernier cri. On dit que la joaillerie, traditionnellement florissante dans tout le Moyen-Orient, souffre de la concurrence des mobiles. Toutefois, les nouveautés ne sont pas toujours les bienvenues : en Arabie

⁶ *Le Monde*, 20-11-2004

Saoudite, les mobiles avec appareils de photo sont interdits depuis mars 2004 pour préserver la vie privée.

Mongolie

La nouvelle la plus marquante porte sur le changement du tarif résidentiel au 1^{er} septembre 2004, passé à 0,0085 \$/minute. L'abonnement est à 1500 Tugrik/mois (1 Tugrik = 0,000612 €).

L'opérateur de l'année : Celtel

Succédant à Verizon, couronné l'an dernier, nous distinguons l'opérateur d'origine néerlandaise MSI, qui a adopté la marque Celtel en 2004. Celtel est un opérateur, présent dans 13 pays d'Afrique : du Burkina-Faso au Soudan, et du Congo démocratique à la Tanzanie.

Ce qui frappe chez Celtel, c'est l'immensité des défis à relever et la volonté farouche d'obtenir des résultats. En voici quelques exemples :

- Technique : la nature est hostile (forêt, déserts), les distances immenses, les points de peuplements éloignés, l'alimentation électrique défailante. La couverture est le souci N° 1 des opérateurs locaux.
- Economique : les PIB/habitant sont parmi les plus faibles du monde ; plus de 90 % des clients utilisent des cartes pré-payées. Les circuits économiques sont peu efficaces.
- Politique : certains pays sont en état de guerre civile ; la sécurité n'est pas assurée partout. L'environnement réglementaire n'est que partiellement libéralisé, les régulateurs (quand ils existent) sont faibles, la corruption est endémique.

Celtel a atteint 5 millions d'abonnés fin 2004 (contre 2,5 millions un an plus tôt et 1,4 millions fin 2002). Les résultats financiers sont bons : au premier semestre 2004, le chiffre d'affaires a atteint 297 millions de dollars, l'EBITDA 96 millions de dollars et le profit net était positif. Pour cette période, l'ARPU mensuel était de 22,5 \$/client.

Le groupe a aussi une activité satellitaire (LinkAfrica, sur une bande allant du Sénégal à Madagascar) pour relier ses filiales entre elles et au reste du monde. Le service est aussi ouvert aux autres opérateurs régionaux.

Enfin Celtel, confronté à la faiblesse des circuits de paiement en Afrique a lancé en Zambie un système de paiement sur mobile, Celpay. Un acheteur, muni d'une carte SIM spéciale Celpay, peut directement déclencher le paiement depuis son téléphone mobile grâce à un code secret.